SEANCE DU 6 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le six février à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, maire

Présents : M DUEZ Mmes BROSSARD - CHARLASSIER - CLEMENCEAU - JANVIER ESPINOLA MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER - ARCHAT - GOURDON - GRENIER

Excusés : M. TREMBLO pouvoir à M. DUEZ
Mme CHATEAU

Absents : Mme LEVY DUMAS et M. LEVY

Secrétaire de séance M. GRENIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2011

Le compte rendu de la réunion du 5 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AVER BERCAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la S.A.S BERCAT a été choisie pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg et qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer le marché. Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer le marché.

De ce fait Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer tous les marchés inférieurs à 15 000 € pendant le reste de son mandat. Le Conseil vote à l'unanimité .

ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des études pour rendre l'accessibilité des bâtiments et de la voirie. Il demande au Conseil de l'autoriser à consulter des cabinets d'étude afin d'engager un marché de service pour l'accessibilité. Le Conseil l'autorise à l'unanimité.

CONSULTATION POUR LA STATION D'EPURATION

Le séchage des boues de la station d'épuration cause de plus en plus un problème et il est nécessaire d'y remédier. Monsieur le Maire propose de consulter des entreprises ainsi que le technicien du SATESSE. Le Conseil autorise le Maire a effectué les démarches nécessaires.

MODIFICATION DU POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES

Vu le départ à la retraite de Madame JEANNOT en juillet. Monsieur le Maire souhaite modifier le temps de travail du poste d'A T S E M de 30 heures par son remplacement par un poste de 28 heures hebdomadaires. Après discussion le Conseil à l'unanimité souhaite modifier ce poste de 30 heures par un poste de 28 heures hebdomadaires.

Une commission composée de Monsieur le Maire, des adjoints et de Mesdames BROSSARD , CHARLASSIER et URIE se réunira pour discuter du remplacement de l'ATSEM.

REMPLACEMENT DES DELEGUES AUX SYNDICATS DU COLLEGE ET DES LYCEES

Pour une meilleure représentation aux syndicats du collège et des lycées, Monsieur le Maire demande que soit modifier les délégués comme suit :

Syndicat du Collège

Titulaires : Mmes CHATEAU et BROSSARD
Suppléants : Mme CHARLASSIER et M ARCHAT

Syndicat des Lycées

Titulaires : Mmes CHATEAU et CHARLASSIER
Suppléantes : Mmes BROSSARD et JANVIER ESPINOLA

PVR SPECIFIQUE

BOUCLAGE DU RESEAU D'EAU ET EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LA VC N°3 « LA MOTHE »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 avril 2005 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune. Cette participation permet aux communes de percevoir, des propriétaires de terrains souhaitant construire, une contribution correspondant à tout ou partie du coût de réalisation ou d'adaptation des voies, des réseaux d'eau potable, d'assainissement ou d'électricité. Vu le projet de division foncière de Mme COLLARD concernant les parcelles B 2419p et B 2420p d'une contenance de 12 147 m². Vu l'implantation du réseau et la configuration des parcelles, avec la création de 6 lots. Le Conseil décide à l'unanimité :

Pour l'eau
- d'engager la réalisation du bouclage du réseau d'eau dont le coût total estimé, s'élève à 7 802,00 € HT
- fixe la part du coût de cet aménagement à la charge du pétitionnaire de la demande d'autorisation d'urbanisme à hauteur de 6 000 € soit 1 000 € par terrain ou lot ainsi créé, la commune prenant en charge la différence soit 1 802 €

Pour l'électricité :
- d'engager la réalisation de l'extension du réseau électrique dont le coût total estimé, s'élève à 6 971,29 € HT
- fixe la part du coût de cet aménagement à la charge du pétitionnaire de la demande d'autorisation d'urbanisme à hauteur de 6 000 € soit 1 000€ par terrain ou lot ainsi créé, la commune prenant en charge la différence soit 971,29 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'AMF (Association des Maires de France) informant les élus qu'un protocole d'accord avait été signé entre l'AMF et la SACEM

Cet accord propose aux communes qui le souhaite de souscrire, à compter du 1er janvier 2012, une formule annuelle leur permettant d'acquitter des droits d'auteur. Cette formule comprend une manifestation musicale sans recette, une manifestation avec fond sonore musical et une séance à caractère social pour un forfait de droits d'auteur de 125 € TTC/an. Le Conseil donne son accord pour ce forfait.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de l'Institut BERGONIE, pour la subvention allouée.

Monsieur VILLENEUVE demande qu'un courrier soit adressé à Monsieur JOURDAN pour demander l'autorisation de remettre en état le mur mitoyen du presbytère.

Une réunion préparation du budget aura lieu le lundi 20 février à 14 heures.

La séance a été levée à 20 heures 30

Prochaine réunion le 19 mars 2012 à 19 heures